

Termes de référence relatifs au recrutement d'un(e) consultant(e) pour apporter une assistance technique dans la mise œuvre de l'Initiative Proactive de Soutien Stratégique aux SELPS au Maroc.

Présentation de la structure émettrice

Le Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux au Maroc (GREPOM/BirdLife Maroc) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, créée le 07 mai 1993, selon la loi marocaine, à l'initiative d'un groupe de chercheurs et d'amateurs d'oiseaux sauvages. Le GREPOM agit selon la constitution et les lois marocaines et indépendamment de toute autre entité. Il établit cependant des partenariats avec des groupements associatifs nationaux ou des organisations internationales, dont les objectifs et les modes d'action s'accordent avec les siens. Le GREPOM, du fait de la portée nationale de ses objectifs et la diversité des compétences qu'il regroupe (enseignants, chercheurs, étudiants, gestion des espaces naturels, amateurs,...), offre un cadre d'action et de partage pour les concernés par la conservation de la nature au Maroc, lesquels constituent aussi les principaux bénéficiaires de ce partage. Le GREPOM est composé essentiellement de actifs, prêts à contribuer bénévolement à ses objectifs, notamment par leur expérience et leur temps.

Pour plus d'information, consulter le site-web de l'association : <https://www.grepom.org>

Cadre de la prestation

La présente prestation s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Proactive de Soutien Stratégique au Programme COMDEKS au Maroc, ou encore initiative proactive de soutien stratégique aux paysages terrestres et marins de production socio-écologique « SEPLS ».

Financé par le Fonds Japonais pour la Biodiversité (FJB), le Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama (COMDEKS) a été lancé en 2011 dans le but de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les paysages terrestres et marins dans un cadre de collaboration étroites avec les communautés locales. L'initiative est mise en œuvre par le Programme de Microfinancements du FEM/PNUD, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement du Japon (MOEJ), le Secrétariat de la CDB (SCBD) et l'Institut des Nations Unies pour l'Étude Avancée du Développement Durable (UNU-IAS).

Le programme soutient des actions communautaires innovantes pour la conservation de la biodiversité, la promotion des services écosystémiques, la gestion des agroécosystèmes et le renforcement des systèmes de gouvernance au niveau des paysages terrestres et marins. Le programme en est à sa quatrième phase de mise en œuvre.

La Phase 4 du programme vise à apporter une contribution précieuse à la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 sur les objectifs "30 par 30" visant à étendre la conservation de la biodiversité dans 30% des paysages et écosystèmes marins à l'échelle mondiale, l'objectif 2 sur la restauration d'au moins 30% des terres dégradées, et l'objectif 10 sur l'utilisation durable de la biodiversité dans l'agriculture, la foresterie et d'autres secteurs de production. Le programme contribuera également à la mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources biologiques dans les paysages terrestres et marins de production

socio-écologique dans divers pays dans le cadre de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (NBSAP).

La Phase 4 du COMDEKS comprend deux composantes principales :

Composante 1 : Gestion durable et restauration des paysages terrestres et marins par le biais de l'octroi de subventions aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires. Le COMDEKS soutiendra le développement de : a. Stratégies paysages terrestres et marins pour chaque pays participant afin de guider la mise en œuvre de projets communautaires visant à atteindre la résilience des paysages terrestres et marins de production socio-écologique. b. Portefeuille de 5 à 10 projets communautaires axés sur l'amélioration de la résilience des paysages terrestres et marins de production socio-écologique, comprenant la mise en œuvre de l'outil d'indicateurs de résilience pour les SEPLS

Composante 2 : Gestion des connaissances pour le renforcement des capacités, la réplication et la mise à l'échelle. Les pratiques, méthodes et systèmes de gestion des paysages terrestres et marins réussis seront identifiés par le COMDEKS dans le but de les reproduire, de les mettre à l'échelle et de les intégrer dans les pratiques courantes. La collecte, l'analyse et la gestion des informations provenant de la mise en œuvre de projets communautaires, ainsi que d'autres sources, sont essentielles pour identifier les meilleures pratiques et 3 les leçons à diffuser auprès d'autres communautés, d'autres programmes et d'autres organisations et institutions.

La présente prestation s'inscrit dans le cadre de la composante 1 et la composante 2 de l'IPSS_COMDEKS au Maroc.

Le ou la consultante aura pour mission d'apporter une assistance technique et méthodologique au GREPOM dans la mise en œuvre de l'initiative proactive de soutien stratégique aux SEPLS.

Il ou elle sera appelé(e) à examiner les responsabilités suivantes :

Mission 1 : Soutien à l'élaboration de la stratégie de soutien aux SEPLS au Maroc notamment à travers la mise à jour des informations existantes sur les paysages terrestres et marins d'intervention du PMF en OP6 et en OP7 (Haut Atlas, Parc National d'Al Hoceima, Moyen Atlas/la réserve de Biosphère de la Cédraie) tout en faisant des propositions pour d'éventuels élargissement à d'autres écosystèmes au sein de ces paysages, à travers la consultation des principaux acteurs du PMF et à travers des recherches documentaires approfondies. La stratégie élaborée devra suivre le modèle fourni en annexe pour assurer une structure commune aux SEPLS-COMDEKS, et une cohérence à l'échelle du portefeuille et inclure l'évaluation de la situation de référence des SEPLS/Paysages retenus.

Mission 2. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la méthodologie de l'outil des indicateurs de résilience au niveau des SEPLS. Une caractéristique essentielle des projets de soutien aux SEPLS réside dans l'utilisation de l'outil des indicateurs de résilience. Ces indicateurs fournissent aux communautés un cadre d'analyse et de discussion des facteurs biologiques, sociaux et économiques qui influent sur la résilience des SEPLS, telle que perçue par les membres de la communauté. Un guide méthodologique détaillant l'outil et ses modalités d'utilisation est disponible en anglais.

Le ou la consultant (e) s'appuiera sur ce guide pour :

- Elaborer un document simplifié en français et en arabe, mettant en avant les étapes clés de l'exercice et en y annexant le questionnaire à utiliser,
- Former les équipes de projet à l'utilisation de l'outil et à l'approche SEPLS, en mettant l'accent sur leur compréhension des concepts et des méthodes de travail,

- c. Accompagner les équipes locales lors de leur première application de cet outil auprès de la communauté, en soutenant la mise en pratique des connaissances acquises.
- d. Utiliser régulièrement les retours d'expérience des équipes de terrain pour ajuster et adapter l'outil, en tenant compte des premiers exercices réalisés, afin de produire des versions améliorées du document, mieux adaptées aux besoins et aux contextes locaux.
- e. Collecter de manière systématique les résultats de l'application de l'outil, les analyser et les synthétiser pour en tirer des enseignements en vue de la gestion des connaissances et la capitalisation des bonnes pratiques. Il est prévu de livrer trois rapports consolidant les résultats d'utilisation de cet outil par les projets : un au début du projet, un à mi-parcours et un à la fin du projet.
- f. Assurer une supervision régulière des projets afin de garantir que l'exercice soit réalisé trois fois durant le cycle du projet.
- g. Produire un document final présentant les résultats de l'application de cet outil pendant toute la période du projet, en mettant en avant les difficultés rencontrées, les leçons apprises, ainsi que les bonnes pratiques.

Mission 3. Appui au développement des projets de soutien aux SELPS. Une fois les grandes lignes de la stratégie définies, notamment en précisant les paysages à retenir pour le soutien aux projets locaux, et le premier draft de la stratégie approuvé par le siège du PMF, le programme de Microfinancements établira un appel à projets à l'attention des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base afin de les inviter à proposer des projets de soutien aux SEPLS. Dans ce cadre, le ou la consultante participera à la préparation de l'appel à projets et assistera les ONG présélectionnées dans le processus de finalisation du montage de projet, conformément aux recommandations du comité et aux exigences des SEPLS. Dans une première étape, 3 à 4 projets locaux seront appuyés.

Mission 4. Soutien au renforcement des capacités des OSCs et des OCBs impliquées dans le renforcement des SEPLS. Le ou la consultante proposera un plan pour le renforcement des capacités avec la réalisation régulière d'une série d'activités sur les thèmes suivants : l'approche paysages et les SEPLS, l'outil des indicateurs de résilience, l'approche communautaire, et la gestion des connaissances (comprenant la collecte des données, la mesure de l'impact, les bonnes pratiques, etc.). Il ou elle proposera une variété d'outils de formation et privilégiera les formations pratiques et des webinaires pour la mise en réseau des projets et le partage d'expériences.

Mission 5. Soutien à la composante 2 : Gestion des connaissances et mise à l'échelle

Le ou la consultante proposera un plan global de gestion des connaissances et participera dans les actions de plaidoyer en faveur de l'institutionnalisation de la gestion et de la restauration des SEPLS afin de renforcer le dialogue politique avec les OCB et les OSC. Il / elle appuiera l'élaboration des outils de gestion des connaissances notamment :

- Processus de gestion des connaissances et de diffusion des bonnes pratiques : chaque subvention comportera un budget dédié à la production d'outils de gestion des connaissances tels que des fiches techniques, des brochures, des études de cas, des vidéos courtes, des récits photographiques, etc. Afin de soutenir ce processus, le GREPOM avec l'appui du consultant (e) a pour mission de (i) proposer un plan global de gestion des connaissances comprenant une vidéo commune à tous les projets qui retrace l'ensemble du processus à l'échelle de chaque SELPS, un recueil des photorécits des projets, un rapport synthétique sur l'utilisation de l'outil des indicateurs de résilience, l'organisation d'un atelier national ou d'une foire des connaissances, ainsi qu'un document de capitalisation final, d'autres activités peuvent être

ajoutées si nécessaire, (ii) accompagner au moment de l'appui au montage des projets de soutien aux SELPS et de leur lancement, l'élaboration par les OSC et OCB porteuses de ces projets, de plan de gestion des connaissances, en veillant à ce qu'il inclue les résultats des rapports de l'application de l'outil des indicateurs de résilience, des vidéos courtes et des récits photographiques.

- Intégration de l'approche « paysages » dans les politiques nationales pertinentes. Des activités visant à renforcer les dialogues politiques entre les OSC/OCB, le gouvernement et éventuellement le secteur privé seront envisagées : (i) un forum sur la conservation communautaire et la restauration des paysages à la fin de la deuxième année du projet qui abordera ces questions sous différents angles et connaîtra la participation d'un large panel d'acteurs, communautés locales, les acteurs des départements techniques, les collectivités territoriales et des représentants du secteur privé. Ce forum peut être coorganisé avec le point focal de la CBD et coïncider avec les rencontres organisées dans le cadre du processus consultatif d'élaboration de la SPANB, (ii) un atelier à la fin du projet pour restituer les résultats du COMDEKS, les leçons apprises et proposer des recommandations sur l'intégration de l'approche dans les politiques publiques pertinentes et son institutionnalisation.

L1. Situation de références des SEPLS/paysages retenus et stratégie pays de soutien aux SELPS au Maroc selon le modèle en annexe 1 ;

L2.i. Un document simplifié (en arabe et en français) sur les étapes clé de l'application de l'index de résilience qui sera mis à jour et adapté à la réalité nationale ; en version initiale et version mise à jour après l'utilisation de l'outil sur le terrain ;

L2.ii. Rapport de la mission d'accompagnement lors des premiers exercices d'application de l'outil, rapport de la formation sur cet outil, ainsi que rapports périodiques (mi-parcours et final) concernant la supervision des projets pour l'application de l'outil trois fois durant le cycle du projet. Les rapports doivent être succincts et présenter les éléments essentiels du processus.

L2.iii. Trois rapports par projet consolidant les résultats de l'utilisation de l'outil ;

L2.vi Un rapport global à la fin du processus qui comportera une partie sur l'application de l'outil et les enseignements tirés, une partie bonnes pratiques, et une dernière partie sur l'impact des projets sur l'évolution de la résilience des SEPLS soutenues.

L3.ii. Documents de 3 à 4 projets revus sur la base des exigences du projet COMDEKS et des SEPLS et des recommandations du Comité National du PMF FEM ;

L4.i. Un plan de renforcement des capacités avec des modules adaptés aux différents moments du processus de mise en œuvre des projets de soutien aux SELPS ;

L4.ii. Les notes conceptuelles et comptes rendus des ateliers de formation.

L5. Un plan de gestion des connaissances par projet et global, un canevas du photorécit et de la vidéo à produire par le projet, une vidéo et un photorécit par projet (encadrement des OSC), une vidéo globale sur l'expérience COMDEKS au Maroc (le script et le déroulé), un recueil global des photorécits des projets, une note conceptuelle et rapport de la foire des connaissances, une note conceptuelle et les actes du forum et de l'atelier de restitution

Le ou la consultant (e) devra remplir les conditions suivantes :

Éducation • Un diplôme universitaire (Bac + 5) dans le domaine de l'environnement, des sciences sociales ou d'un domaine connexe pertinent.

Expérience professionnelle

- Expérience professionnelle pertinente (au moins 10 ans) dans les domaines de la conservation de la biodiversité, des approches communautaires, et de l'approche paysage ;
- Expérience spécifique des techniques de recherche-action-formation, notamment sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité et au soutien aux moyens de subsistance durables ;
- Connaissances approfondies du cadre politique national et des engagements internationaux en matière de conservation de la biodiversité, CC et lutte contre la dégradation des terres, et d'égalité de genre. ;
- Compétences sur les approches participatives (y compris la gestion et l'évaluation participative et formative) et de l'approche paysage ;
- Avoir effectué des missions dans les domaines pertinents pour le COMDEKS serait un atout ;
- Capacité à respecter les délais et disponibilité à effectuer des missions dans les paysages d'intervention de l'IPSS_COMDEKS Maroc ;
- Capacité prouvée en animation de processus ; expérience avérée dans l'accompagnement des OSC et des OCB ;
- Capacité de réflexion stratégique, et excellentes aptitudes analytiques, synthétiques et rédactionnelles ;
- Excellentes aptitudes de communication et expérience en matière de gestion des connaissances et de production de supports de très haute qualité.

Langues : Arabe et français.

La consultance est prévue pour démarrer le 26 juin 2024, et la stratégie Pays doit être livrée le 25 juillet 2024.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre au GREPOM un dossier de candidature composé des pièces suivantes (si possible, fusionnées dans un seul document PDF):

- a. Le curriculum vitae mis à jour.
- b. Une lettre de manifestation d'intérêt signalant leurs compétences pour le déroulement des tâches ainsi que leur expérience en approche communautaire et en approche paysage.
- c. Une offre technique détaillée.
- d. Une offre financière détaillée.
- e. Un exemple de support de gestion des connaissances déjà réalisé dans le cadre d'autres missions effectuées pour d'autres acteurs et qui pourrait être partagé dans le cadre de cet appel à consultations.

Les candidatures doivent être envoyées, à l'adresse mail : recrutement.grepom@gmail.com

Date limite : 24 juin 2024

Suite à l'analyse des dossiers reçus, le GREPOM contactera les candidats remplissant les exigences pour un entretien à distance.



Programme COMDEKS - Phase 4

Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama

Stratégie du programme COMDEKS pour les paysages terrestres et marins (CPLS)

Note : le texte en vert fournit des directives pour le remplissage des différentes sections de la CPLS et devrait être supprimé dans la CPLS finale, les autres textes devraient être conservés. La CPLS ne doit pas excéder 15 pages.

Chaque pays, sous la direction du CN et du CNP, doit préparer une stratégie du programme COMDEKS pour les paysages terrestres et marins (CPLS) en tant qu'outil simple et convivial en complément et en lien avec la SNP de l'OP8. En collaboration avec le CN, le CNP contribue à l'élaboration de la CPLS du programme COMDEKS et l'approuve. La CPLS du programme COMDEKS est conçue pour aider les CN à simplifier le processus de planification du COMDEKS et à en tirer le meilleur parti. Le modèle est destiné à fournir une structure commune pour les CPLS du programme COMDEKS et à assurer la cohérence de l'ensemble du portefeuille.

La CPLS du programme COMDEKS doit être soumise à la spécialiste de partenariats du programme COMDEKS (Rissa Edoo) pour examen technique. Après avoir pris connaissance des commentaires de la spécialiste de partenariats du programme COMDEKS sur un projet de CPLS du programme COMDEKS, la stratégie doit être soumise au CNP pour approbation finale afin de garantir la cohérence avec les priorités nationales en matière d'environnement et de développement.

La stratégie guidera la sélection des activités du programme COMDEKS dans chaque pays. Les activités d'octroi de subventions et celles liées à la connaissance devraient être menées après l'adoption de la stratégie par le CNP. Les directives opérationnelles du PMF et les procédures opérationnelles standard doivent être appliquées dans la gestion du portefeuille de projets COMDEKS.

Les équipes pays sont vivement encouragées à consulter les [publications et les documents d'orientation du COMDEKS](#) des phases précédentes du COMDEKS afin de bénéficier des enseignements, des expériences et des meilleures pratiques déjà acquis par le programme.

Contexte

Le Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama (COMDEKS) a été lancé en 2011 en tant que programme phare de l'Initiative Satoyama. Cette initiative s'inscrit dans un effort mondial visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les paysages terrestres et marins en collaboration avec les communautés locales. Les deux premières phases du programme COMDEKS, financées par le Fonds japonais pour la biodiversité (FJB) du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ont été mises en œuvre de 2011 à 2018 par le PNUD à travers le Programme de microfinancements du FEM (PMF), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement du Japon, le Secrétariat de la CDB et l'Institut Universitaire des Nations Unies pour l'étude avancée de la durabilité (UNU-IAS).

Ces paysages terrestres et marins, connus sous le nom de paysages terrestres et marins de production socio-écologique (SEPLS), sont utilisés à de nombreuses fins, de l'agriculture à la pêche en passant par la sylviculture. Leur productivité et leur résilience sont essentielles au bien-être économique et à l'identité culturelle des communautés qui en dépendent dans le monde entier.

Le programme COMDEKS fournit des financements à petite échelle, par le truchement du PMF du FEM, directement aux communautés locales, aux peuples autochtones et à la société civile pour mettre en œuvre des projets locaux qui améliorent les moyens de subsistance et le bien-être, préservent la biodiversité, luttent contre le changement climatique et soutiennent les cultures locales et les pratiques traditionnelles. Ainsi, les activités du programme COMDEKS contribuent non seulement à la résilience écologique des SEPLS, mais renforcent également la résilience sociale et économique des communautés vivant dans ces zones. En améliorant la gouvernance et les processus décisionnels participatifs au sein des communautés locales, le programme COMDEKS offre un moyen essentiel de gérer efficacement les ressources naturelles et de vivre en plus grande harmonie avec la nature. Le programme recueille et diffuse également les connaissances et les expériences issues d'initiatives locales réussies afin de faciliter leur adoption par d'autres communautés à travers le monde.

Lancée en 2020, la Phase 3 du programme COMDEKS s'est appuyée sur les résultats des phases précédentes en examinant les options pour la durabilité institutionnelle et financière des SEPLS. Dix pays des Phases 1 et 2 ont été sélectionnés pour participer à la Phase 3 qui était axée sur le renforcement des connaissances, le partage des expériences et la diffusion des meilleures pratiques et des leçons apprises sur les SEPLS. La Phase 3 s'est concentrée sur la consolidation des expériences du programme COMDEKS, la mise en œuvre de dialogues politiques et la fourniture de contributions à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en cours de négociation à la CDB de 2020 à 2022.

Lors de la COP15 de la CDB à Montréal, en décembre 2022, le Ministère de l'Environnement du Japon, le Comité Keidanren pour la conservation de la nature, le PNUD et d'autres partenaires ont annoncé le lancement de la Phase 4 du programme COMDEKS. Cette phase vise à étendre et à garantir la durabilité et la gestion saine de la biodiversité, la gouvernance et les activités de subsistance durables avec les communautés locales dans les SEPLS. Elle sera mise en œuvre dans 15 pays au cours de la période 2023-2027.

La Phase 4 cherchera à catalyser et à conduire des actions locales intégrées et à fournir des contributions concrètes à la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité (CMB) Kunming-Montréal, et se concentrera sur les objectifs du CMB liés à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de la biodiversité. La Phase 4 du programme COMDEKS contribuera également à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité au niveau national, par le truchement d'initiatives locales.

La Phase 4 de COMDEKS s'aligne également sur l'[engagement pour la nature du PNUD](#), qui fera progresser trois changements interconnectés (valeur, économie et finance, politique et pratique) pour transformer les systèmes mondiaux afin d'atteindre les objectifs vitaux de protection et de restauration de la planète, d'éradication de la pauvreté, de réduction des inégalités entre les sexes et autres, de protection des droits de l'homme, et d'accélération des progrès globaux sur les ODD.

Objectif de la phase 4 du programme COMDEKS : étendre et garantir une gestion durable de la biodiversité, une meilleure gouvernance et des activités de subsistance avec les communautés locales dans les paysages terrestres et marins de production socio-écologique.

Composante 1 : Gestion durable des paysages terrestres et marins par le biais de l'octroi de subventions aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires.

Composante 2 : gestion des connaissances pour le renforcement des capacités, la réplication et la mise à l'échelle.

Contexte des phases 1, 2 et 3 du programme COMDEKS (le cas échéant) (1 ½ page maximum)

Veuillez fournir un bref résumé des activités entreprises par le COMDEKS au cours des Phases 1, 2 et 3, le cas échéant. Bien entendu, certains pays participants ont été impliqués dans les trois Phases du COMDEKS, tandis que d'autres sont nouveaux au cours de la phase 4.

Pour les pays qui ont participé à la Phase 3 du COMDEKS, veuillez fournir un bref résumé des dialogues politiques au niveau national qui ont porté sur : (1) la promotion de l'institutionnalisation des SEPLS ; (2) l'amélioration de la viabilité financière des SEPLS ; et (3) l'engagement des SEPLS en tant qu'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM/AMCE) pour contribuer aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal.

Sélection des paysages terrestres et marins et zones prioritaires (2 pages maximum)

Indiquer si le même paysage terrestre ou marin de l'OP7/OP8 sera utilisé pour le portefeuille de projets de la Phase 4 de COMDEKS. Ou si une sous-région du paysage terrestre ou marin de l'OP7/OP8 sera sélectionnée pour les projets COMDEKS.

Si un autre paysage terrestre ou marin est choisi, veuillez indiquer et justifier l'approche et la raison du choix.

Décrire le paysage terrestre ou marin proposé et inclure les éléments ci-après :

- Carte du paysage terrestre ou marin - par exemple, photos aériennes/ images satellite/ croquis cartographique
- Coordonnées du paysage terrestre ou marin
- Superficie totale du paysage terrestre ou marin
- Typologie du paysage terrestre ou marin - la typologie signifie ici le type de paysage (montagne, plaine de basse altitude, vallée, rivière, etc.) et le paysage marin (zone humide/mangrove, bassins fluviaux, baies, herbiers marins, récifs coralliens, zones marines, etc.) Il est également possible de combiner un paysage terrestre et un paysage marin (c'est-à-dire des bassins versants supérieurs aux écosystèmes côtiers de mangrove, d'herbier marin et de corail), ce qui est en fait préférable car cela couvre le continuum des écosystèmes et des communautés concernés.
- Caractéristiques clés de la biodiversité et statut de protection ou de conservation (par exemple, la zone est-elle une zone protégée, un APAC, une OECM/AMCE, une autre zone d'importance nationale en matière de biodiversité, est-elle alignée sur les domaines prioritaires du NBSAP, etc.)

Il faut également tenir compte des caractéristiques culturelles/traditionnelles/autochtones, des systèmes de gouvernance locaux/communautaires/traditionnels, de la présence et de la répartition des partenaires bénéficiaires potentiels, etc.

Cette section doit également expliquer comment la stratégie relative au paysage terrestre et marin du programme COMDEKS est complémentaire des OP7 et OP8 du PMF relatives au paysage terrestre et marin et de la stratégie nationale du programme.

Expliquer le processus et la justification du choix du paysage terrestre ou marin.

Décrire le processus de consultation qui a été entrepris pour sélectionner le paysage terrestre ou marin. Quelles parties prenantes (communautés/société civile, CNP, etc.) ont été impliquées ?

Contribution au Cadre mondial de la biodiversité 2030 Kunming-Montréal (1 page max.)

Veillez fournir un résumé des liens avec les objectifs et indicateurs 2030 du Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) Kunming-Montréal, notamment en ce qui concerne le nouvel Objectif 1 (aménagement du territoire), l'Objectif 2 (restauration des écosystèmes) et l'Objectif 3 (aires protégées et conservées) du CMB, ainsi que d'autres objectifs et cadres du CMB, le cas échéant.

La section doit faire référence au rôle proposé pour les SEPLS en ce qui concerne les mesures de conservation par zone, y compris les OECM/AMCE (autres mesures de conservation efficaces par zone).

Note d'information sur les OECM/AMCE : Les Parties à la CDB ont adopté la Décision 14/8 (2018) sur les « Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone » dans laquelle le travail de l'Initiative Satoyama a été reconnu. La Décision 14/8 définit une OECM/AMCE comme « *Une zone géographiquement définie autre qu'une Aire protégée, qui est gouvernée et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local* ».

Entre autres activités, la Décision 14/8 encourage les parties et les autres gouvernements, les organisations concernées, en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, à appliquer les conseils scientifiques et techniques sur les OECM/ AMCE (Annexe III-Décision 14/8). Il s'agit notamment d'identifier les OECM/AMCE et de soumettre les données spatiales pertinentes et d'autres informations complémentaires au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en vue de les inclure dans le portail « Planète Protégée » et dans la nouvelle Base de données mondiale sur les OECM/AMCE qui vient d'être lancée.

Analyse de la situation (menaces et opportunités) (1 ½ page maximum)

L'évaluation de référence fournit aux programmes nationaux du PMF et aux parties prenantes des informations sur l'état actuel des paysages terrestres et marins, qui peuvent servir de base à la définition des objectifs et des résultats souhaités. L'évaluation de référence aide les parties prenantes de la zone cible à concevoir des stratégies définies et approuvées de manière participative, dans le but de renforcer la résilience des écosystèmes et des systèmes de production.

Fournir quelques détails sur la manière dont l'évaluation de référence a été réalisée et l'application de la boîte à outils d'indicateurs de résilience des SEPLS¹ (cette étape est utilisée pour évaluer les caractéristiques environnementales et socio-économiques actuelles du paysage terrestre ou marin et élaborer des stratégies pour y remédier - voir la note de bas de page).

Décrire le contexte et les défis environnementaux, sociaux, économiques et de développement du paysage terrestre ou marin. Fournir une brève description des principales parties prenantes (nombre de personnes et caractéristiques socio-économiques des personnes vivant dans le paysage terrestre ou marin, systèmes fonciers, taille des propriétés foncières, pauvreté et problèmes de sécurité alimentaire, etc.)

¹ Examen : la [publication sur la boîte à outils de l'indicateur de résilience](#) et la [publication sur l'évaluation de la résilience du paysage](#) des phases précédentes du COMDEKS. Examiner également les lignes directrices mises à jour de la boîte à outils de l'UNU/IPSI sur les indicateurs de résilience dès qu'elles seront disponibles.

Stratégie des paysages terrestres et marins (résultats et indicateurs d'impact) (2 pages maximum)

L'objectif global à long terme de la stratégie du COMDEKS pour les paysages terrestres et marins est d'améliorer la production socio-écologique et la résilience des paysages terrestres et marins par le biais d'activités communautaires.

Veillez énumérer les principaux résultats et indicateurs d'impact qui seront adoptés par le programme COMDEKS au niveau national :

- Diversité des paysages terrestres et marins, intégrité et résilience des écosystèmes,
- Biodiversité et gestion durable (agriculture et pêche),
- Moyens de subsistance et bien-être,
- Gouvernance et équité sociale.

Quatre résultats devraient être adoptés et les indicateurs sélectionnés devraient correspondre à chacun de ces résultats² (voir note de bas de page). Ces indicateurs seront adoptés pour le programme national COMDEKS et seront atteints par le biais d'un soutien aux projets communautaires.

Les indicateurs du COMDEKS seront alignés sur les indicateurs de l'OP8 du PMF (voir le modèle de la SNP de l'OP8). Les projets communautaires auront leur propre système d'indicateurs basé sur le projet, qui devrait s'aligner sur les indicateurs de niveau de projet de l'OP8 du PMF.

Ces exemples possibles doivent être inclus dans les résultats : amélioration de la connectivité des paysages terrestres et marins ; augmentation de la résilience des systèmes agroforestiers ; amélioration de la sécurité alimentaire et hydrique, restauration des bassins versants, diversification des systèmes de production agricole, amélioration de la gestion du paysage marin ; amélioration de l'état des sols et réduction de l'érosion, amélioration de l'efficacité de l'utilisation et de la disponibilité de l'eau ; renforcement des institutions intersectorielles au niveau des paysages terrestre et marin pour soutenir la planification, la négociation, la mise en œuvre et le renforcement des capacités.

Résultats du paysage (Vous trouverez ci-dessous des exemples de résultats qui peuvent être élaborés. Ceux-ci doivent être élaborés au cours de l'évaluation de référence et des consultations sur les indicateurs de résilience, en collaboration avec la communauté et les parties prenantes).	Indicateurs (Vous trouverez ci-dessous des exemples d'indicateurs pouvant être utilisés. Utiliser la liste des indicateurs de l'OP8 qui vous aideront à développer des indicateurs spécifiques à chaque pays sur la base des résultats obtenus).
Diversité des paysages terrestres et marins, intégrité et résilience des écosystèmes Amélioration des services écosystémiques et réduction de la dégradation des sols grâce au renforcement des pratiques participatives de planification et de gestion de l'utilisation des sols.	- Hectares de terres (par type d'utilisation des terres : APAC, PA, OECM/AMCE, paysages terrestres et marins de production, y compris les zones marines/côtières ou les zones de pêche) qui font l'objet d'une gestion durable des terres et des ressources. - Nombre d'espèces importantes dont l'état de conservation a été maintenu ou amélioré. - Nombre de communautés ciblées mettant en œuvre des pratiques innovantes ou traditionnelles de gestion durable de l'utilisation des terres. - Hectares d'écosystèmes terrestres/marins en cours de restauration

² Examen : [Communautés en action pour la résilience et la durabilité des paysages](#) pour des études de cas nationales et des exemples de stratégies, de résultats et d'indicateurs relatifs aux paysages. Consulter le modèle de la SNP de l'OP8 pour d'autres exemples d'indicateurs de l'OP8.

Biodiversité et gestion durable (agriculture et pêche) Des pratiques agro-écologiques durables sont mises en œuvre dans l'ensemble du paysage afin d'améliorer et de relancer les pratiques traditionnelles et de promouvoir l'adoption de nouvelles pratiques durables.	- Hectares de terres appliquant des pratiques durables de gestion des forêts, de l'agriculture et de l'eau. - Nombre d'agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agro-écologiques traditionnelles et adaptatives - Nombre d'agriculteurs/groupes d'agriculteurs ayant amélioré leurs capacités en matière de pratiques agro-écologiques durables
Moyens de subsistance et bien-être Les moyens de subsistance et le bien-être des communautés/groupes cibles au sein du paysage sont maintenus et améliorés grâce au développement d'entreprises conformes à la tradition et à la culture locales.	- Nombre et type d'entreprises de subsistance (et/ou de sources de revenus alternatives) créées et maintenues. - Nombre de ménages et de communautés cibles dont les revenus sont améliorés (ventilés par sexe) - Nombre d'éco-entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes développées
Gouvernance et équité sociale Communauté institutionnelle et locale Renforcement des capacités pour renforcer la planification participative, la conservation et la gestion des paysages	- Nombre de représentants de groupes d'inclusion sociale engagés de manière significative dans des plateformes de dialogue multipartites. - Nombre d'institutions créées ou renforcées engagées dans la gestion intégrée des paysages terrestres et marins. - Nombre et type de plans/décisions pertinents pour le paysage cible qui ont été approuvés et mis en œuvre. - Nombre de produits de connaissance COMDEKS élaborés pour recueillir et diffuser les leçons apprises au niveau du programme.

Typologie des projets communautaires potentiels et critères de sélection des projets (2 pages maximum)

Définir les critères de sélection des projets en tenant compte des éléments suivants : importance stratégique du projet pour les paysages terrestres et marins cibles (c'est-à-dire valeur de la biodiversité et points chauds, etc.) ; projets pouvant affecter l'ensemble du site par la reproduction ; projets portant sur les politiques ; projets liant la génération de revenus à la conservation ; projets portant sur des approches novatrices ; projets portant sur des menaces ou des besoins multiples ; projets axés sur l'inclusion sociale (genre, jeunes, personnes handicapées, propriété intellectuelle) et sur la conservation.

Décrire brièvement les types de projets communautaires qui peuvent être financés pour atteindre la résilience de la production socio-écologique des paysages terrestres et marins. Cette description ne doit pas être trop prescriptive, mais doit donner une idée des types de projets qui seront compatibles avec la CPLS et qui contribueront aux résultats et indicateurs souhaités. Veuillez indiquer si des projets stratégiques seront mis en œuvre.

Les exemples de types de projets éligibles doivent décrire l'impact souhaité des activités sur la résilience socio-écologique à long terme des paysages terrestres et marins sélectionnés et doivent inclure une description de la manière dont ils peuvent traiter les fonctions des écosystèmes (eau, habitat, carbone, sol, etc.) et la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance locaux, la production agricole et les structures institutionnelles.

Les activités peuvent comprendre à la fois le rétablissement des pratiques traditionnelles de conservation et de production et l'adoption et le développement de nouvelles techniques.

Voici des exemples de projets éligibles possibles : activités de restauration des forêts visant à améliorer la connectivité des paysages terrestres et marins ; reboisement des versants tropicaux, des forêts riveraines et des mangroves ; réhabilitation des parcours et amélioration de la gestion des pâturages ; restauration des zones humides, des tourbières, des bassins versants, des récifs coralliens et des herbiers marins ; revégétalisation des zones arides ; protection et amélioration des services écosystémiques tels que les flux d'eau et la qualité de l'eau grâce à la restauration des zones forestières et des infrastructures de rétention des sols et de l'eau ; diversification des paysages agricoles par l'agroforesterie, l'agriculture résiliente au changement climatique et les pratiques d'utilisation de l'eau ; diversification des systèmes de production (culture d'une plus grande diversité de cultures et de variétés ; conservation des sols, amélioration de la gestion de l'eau et de l'efficacité de l'eau (paillage, cultures de couverture, collecte des eaux de pluie, revégétalisation, jachère, cultures intercalaires, rotation des cultures) ; ajustements dans la gestion des cultures et des troupeaux ; utilisation d'espèces et de variétés de cultures tolérantes au climat/résistantes à la sécheresse et à maturation rapide. Il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres pratiques traditionnelles pertinentes au niveau local doivent également être privilégiées. Les projets et les activités doivent être élaborés en fonction des besoins de la communauté.

Le projet devrait également se concentrer sur l'amélioration et la diversification des moyens de subsistance, l'amélioration du bien-être, la mise en place ou l'amélioration des systèmes de gouvernance, la facilitation des dialogues entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé, l'amélioration de l'inclusion sociale et l'autonomisation des plus vulnérables, la communication, le partage et la diffusion des connaissances et des expériences, la facilitation de l'influence sur les politiques, la réplication et la mise à l'échelle.

Définir les critères de sélection des ONG/OCB : Les ONG/OCB doivent être sélectionnées pour participer aux activités du programme COMDEKS en fonction de leur capacité à mettre en œuvre des projets communautaires qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de paysages terrestres et marins du programme national. Veuillez décrire les stratégies à utiliser pour collaborer avec les ONG/OCB.

Décrire les stratégies de sensibilisation et de renforcement des capacités pour le programme COMDEKS.

Veuillez indiquer la fréquence prévue des réunions du Comité National de Pilotage du PMF pour approuver les projets COMDEKS. Le rôle du Comité national de pilotage est clairement décrit dans les directives opérationnelles du PMF et il suivra les pratiques établies. En particulier, le CNP contribue à la mobilisation de ressources supplémentaires, approuve les subventions de projets, participe au suivi et à l'évaluation des projets et aide à la communication des leçons apprises et à leur intégration dans l'élaboration des politiques nationales et la planification du développement. Il est à noter que la composition du CNP doit être examinée afin de s'assurer de l'expertise des questions relatives aux paysages terrestres et marins et, si nécessaire, être élargie afin d'inclure des compétences pertinentes. Les membres du Groupe Consultatif Technique (GCT) peuvent également participer à l'examen des propositions du COMDEKS et fournir des avis techniques le cas échéant.

[Plan de suivi et d'évaluation](#) (1/2 page maximum)

Décrire comment les membres de la communauté et les parties prenantes locales participeront à la définition des résultats et des indicateurs relatifs aux paysages terrestres et marins, comment ils

participeront au suivi et comment les progrès seront documentés et rapportés. Comment les progrès des indicateurs du programme COMDEKS seront-ils suivis.

Décrire le plan de suivi et d'évaluation du portefeuille de projets individuels du COMDEKS.

Consulter le modèle de la SNP de l'OP8 pour obtenir des orientations plus détaillées en matière de suivi et d'évaluation.

Plan de gestion des connaissances et de communication (1 page maximum)

Décrire vos plans pour saisir, partager et diffuser les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées dans le cadre des projets et du portefeuille COMDEKS (c'est-à-dire l'élaboration d'études de cas, de brochures, de fiches d'information, de vidéos, de publications et d'autres produits de la connaissance, etc.) Il s'agit d'un élément clé des subventions du COMDEKS et chaque subvention devrait allouer un budget pour faciliter le développement de produits de gestion des connaissances et la communication.

Décrire comment le programme national du PMF utilisera ces connaissances pour informer et influencer la politique aux niveaux local, régional et national, le cas échéant (c'est-à-dire identifier les processus politiques clés et les réseaux pertinents).

Décrire comment le programme national du PMF utilisera ces connaissances pour la réplication et la mise à l'échelle des bonnes pratiques du COMDEKS en matière de gestion des paysages terrestres et marins afin de soutenir des activités de production socio-écologiques durables au niveau du pays, des paysages terrestres et marins, de la communauté et des agriculteurs. Veuillez indiquer comment les enseignements du programme COMDEKS peuvent être mis à l'échelle ou appliqués à l'OP8.

Le plan de gestion de connaissance et de communication du COMDEKS doit également s'aligner sur l'approche globale de la gestion de connaissance et de communication de l'OP8 et la compléter.

Plan de travail et calendrier (1/2 page)

Décrire le calendrier provisoire de la mise en œuvre du programme COMDEKS dans votre pays. Certains éléments peuvent être inclus dans le plan de travail : activités d'information et de sensibilisation, évaluation de référence, élaboration de la CPLS, appel à propositions et évaluations, réunions du CNP, visites de sites, consultations des parties prenantes, activités de suivi et d'évaluation, activités et événements de gestion des connaissances, dialogues OSC-gouvernement. Un simple tableau peut être élaboré et inséré pour le plan de travail et le calendrier. Le calendrier peut être établi par année ou par trimestre. Voir l'exemple ci-dessous :

Activités/tâches	2024/ T2/T3	2025	2026	2027
Visites de sites, réunions communautaires / sensibilisation / exercice d'évaluation de référence	T2 2024			
Appel à propositions				
Réunions du CNP				
Mise en œuvre du projet				
Événements de partage des connaissances		T1 2025		
S&E et visite du site	T4 2024			